

Le contentieux de la tarification des ESSMS

Journée d'étude en webinaire

mardi 31 mars 2026

La méconnaissance des règles de tarification et financement des ESSMS peut entraîner des actions contentieuses, parfois justifiées, parfois injustifiées. La présente journée consacrée au contentieux de la tarification permettra d'étudier les procédures applicables depuis le 1er janvier 2025, ainsi que la jurisprudence - les décisions de justice les plus significatives.

Les participants

Autorités de contrôle et tarification (Départements, ARS, DDCS, DPJJ, ...) : services de tarification et services juridiques
Organismes gestionnaires : directeurs, responsables administratifs et financiers, responsables juridiques

L'intervenant

Jean-François LE TROQUIER



Directeur d'Ascor, il est un des tout meilleurs spécialistes du financement et de la gestion de l'action sociale et médico-sociale.

Les questions traitées

Les causes de contentieux en matière de tarification des ESSMS

La nouvelle organisation du contentieux de la tarification

La suppression des TITSS et de la CNTSS, le transfert du contentieux aux juridictions administratives de droit commun (TA et CAA).
Les règles de saisine du juge administratif : qui peut engager une action, à quelles conditions, et dans quels délais ?

Le déroulement de la procédure devant le juge administratif

La dématérialisation de la procédure.
La représentation des parties.
Les actes de procédure, l'instruction et le jugement.

Eléments de jurisprudence relatifs aux règles de compétence, de forme et de procédure qui s'imposent aux autorités : la "légalité externe" des décisions

Eléments de jurisprudence relatifs aux conditions de fond que doivent respecter les autorités : la "légalité interne" des décisions

L'appréciation des dépenses proposées au budget (personnel, siège, ...).
L'opposabilité du taux directeur et des indicateurs de convergence.
Les rejets de dépenses au CA ou à l'ERRD.
Les décisions relatives à l'affectation du résultat.
Les décisions relatives aux PPI.

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et l'animateur ont lieu par oral et par écrit ("chat") pendant le déroulement de la session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit (ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge, ou Opéra.

